

ASSOCIATION GUYANAISE DES PSYCHOLOGUES

**PRISE EN SOINS
PSYCHOLOGIQUES
EN GUYANE**



ASSOCIATION GUYANAISE DES PSYCHOLOGUES

▶▶▶ EDITION 2020



Définition : LA PSYCHOLOGIE

La psychologie est une discipline qui a pour objet la connaissance des activités mentales et des comportements, en fonction de divers facteurs environnementaux.

« Dictionnaire LAROUSSE »

Bon à savoir

Il existe environ 150 psychologues en Guyane, tous champs de compétences confondus


ASSOCIATION GUYANAISE DES PSYCHOLOGUES

**LES PSYCHOLOGUES
À L'ÉCOUTE**

 **0800 444 973**
(appel gratuit)

**TOUS LES JEUDIS
de 18h00 à 20h00**


Collectivité
Territoriale
de Guyane

Nous vous proposons la version imprimable de la brochure "Infos psychologie" sur le site www.infopsyguyane.fr



AVANT-PROPOS

La 1ère édition de l'Annuaire de la Santé Mentale en Guyane, **proposée au public en 2016 et téléchargée près de 4 000 fois sur le site internet** de l'Association s'est révélé être un outil ressource pertinent répondant à une réelle demande tant au niveau de la population que des professionnels du département. Très conscients de l'importance de la coordination et du recensement effectués, et forts des multiples retours obtenus durant les 4 années écoulées, l'actualisation de l'outil s'est imposée comme une évidence. Enrichir la base initiale de données ressources et la rendre plus représentative des évolutions du tissu guyanais ont été le fil rouge de cette 2ème édition.

Outil du travail en réseau, guide de soutien pour les particuliers, objet éducatif... à chacun sa manière de s'approprier et de donner du sens à l'ouvrage. Plusieurs angles de réflexion se sont imposés à l'analyse durant le travail de collecte et de vérification de cette nouvelle édition : la réforme de la fonction du psychologue Education Nationale, la démultiplication de l'offre de soutien en libéral, les dynamiques de création de structures toujours plus spécialisées permettant de répondre de manière plus ajustée, plus fine aux besoins spécifiques.

La question des racines est fondatrice, elle se pose de façon encore sensible dans le contexte actuel où résurgences identitaires se font plus bruyantes. Des racines qui grandissent et se multiplient en devenant matures, parcourant, contournant, dépassant, obstacles et contraintes... Mélanges et croisements dans un labeur partagé pour nourrir et ériger l'arbre vers la lumière. Symbole, et métaphore multiple de la Guyane dans sa multi-culturalité et dans les enjeux qui la parcourent. Métaphore également des méandres du psychisme humain.

La psychologie en tant que science de l'humain, est vivante et se renouvelle. Sa place au sein de la société Guyanaise s'affirme, au niveau institutionnel. C'est le parti pris que nous avons choisi de soutenir dans le titre révisé de l'ouvrage.

Le soin mental : le chantier est vaste pour aboutir à un équilibre de reconnaissance et de réciprocité entre modèles techniques et représentations culturelles. Maillage souple et pertinent proposant une prise en soin mental offrant une place tant aux pratiques traditionnelles qu'aux méthodes institutionnelles... Horizon vers lequel sont tournées les réflexions de l'association

TABLE DES MATIÈRES

L' A.G.P, QUI SOMMES-NOUS ? ————— 1

5 ————— MIEUX COMPRENDRE LE RÔLE DE CHACUN

QUELQUES SPECIALITES EN PSYCHOLOGIE ————— 7

10 ————— CONSULTATIONS LIBERALES

ENFANTS ET ADOLESCENTS ————— 17

28 ————— ADULTES

EDUCATION NATIONALE ————— 38

41 ————— ANNEXES

GLOSSAIRE DES ACCRONYMES ET SIGLES ————— 46

49 ————— REMERCIEMENTS

L' A.G.P, QUI SOMMES NOUS ?



ASSOCIATION GUYANAISE DES PSYCHOLOGUES

Nous sommes à l'écoute

Contactez nous :

Email : associationguyanepsycho@gmail.com

site internet : www.agp973.com

Facebook : AGP Guyane

Un Passé, un Présent...un Avenir

L'A.G.P a été créée en 1988 afin de promouvoir la psychologie par une plus grande compréhension de notre discipline au grand public, et une meilleure visibilité auprès des professionnels. L'Association travaille également à la formation continue de ses membres, la mise en place de réflexions et d'analyses des pratiques, la construction d'un réseau, au partage, à l'échange et au soutien entre les professionnels.

L'Association est conduite par un Conseil d'Administration (C.A) d'une dizaine de psychologues, qui oriente les réflexions et les projets de son mandat ; il est renouvelé tous les 3 ans. Le fil rouge de l'A.G.P au cours des trois décennies écoulées a été la construction d'un esprit de corps en fédérant les psychologues de Guyane, de tous champs d'exercice confondus.

Attentifs au public et à la population guyanaise, nous organisons régulièrement des actions d'information, de formation et de sensibilisation aux problématiques de la société. Nous tenons également à titre bénévole des permanences d'écoute ponctuelle et d'orientation ouvertes à tout public, anonymes et gratuites.

Nos actions

- ◆ *Permanences d'écoute et d'orientation*
- ◆ *Diffusion d'offres d'emploi*
- ◆ *Les P'tits Déj' Psycho*
- ◆ *After Work*
- ◆ *Ciné Psy*
- ◆ *Colloque, conférence, table ronde*
- ◆ *Organisation de manifestations scientifiques*

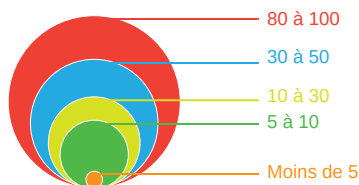
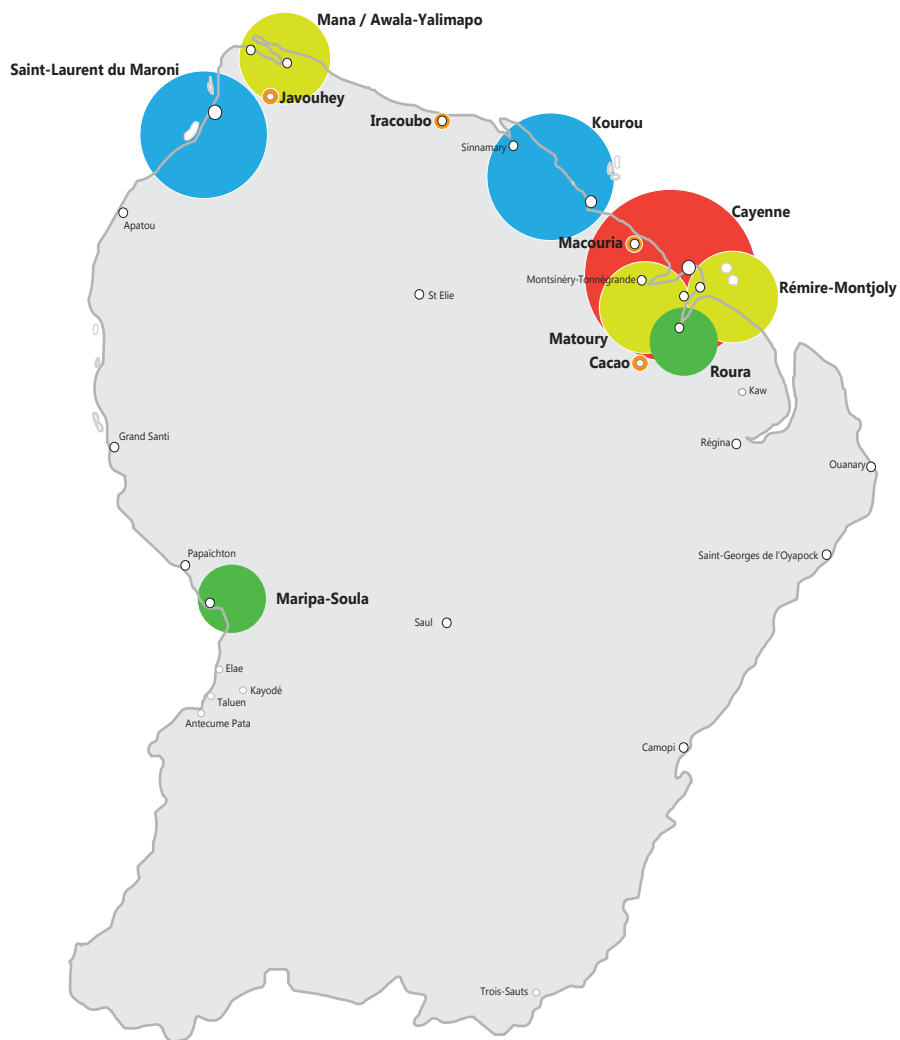
Être Adhérent A.G.P

Posséder le titre de psychologue
[enregistrement obligatoire au répertoire ADELI du département]

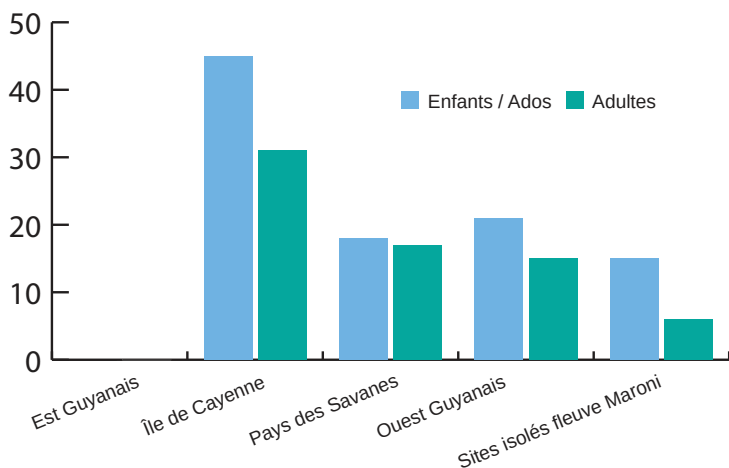
S'acquitter de la cotisation annuelle



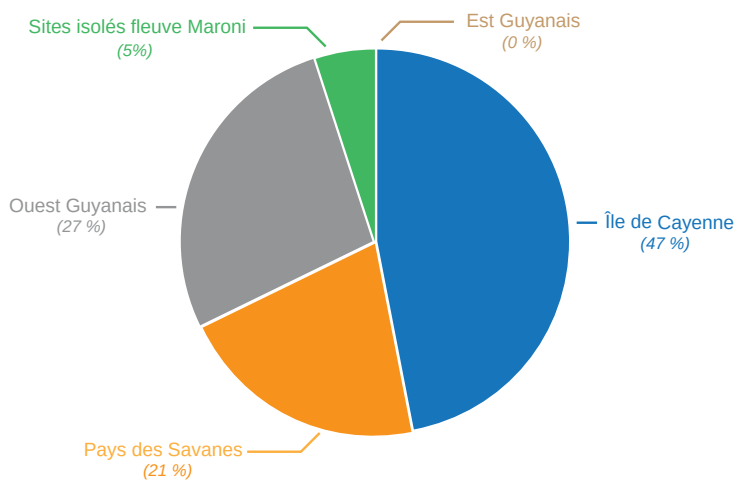
Nombre de structure avec au moins un poste de psychologue



Offres de soin pour enfant et pour adulte par secteur géographique



Offres de soin par secteur géographique



MIEUX COMPRENDRE

LE RÔLE DE CHACUN

ADELI

Le psychologue a l'obligation de faire enregistrer son diplôme au sein du répertoire ADELI (Arrêté du 27 mai 1998 - Journal Officiel du 17 juillet 1998)

Le répertoire ADELI qu'est-ce que c'est ?

ADELI signifie Automatisation Des Listes

C'est un système d'information national sur les professionnels relevant du code de la santé publique, du code de l'action sociale et des personnes autorisées à faire usage du titre de psychologue.



ASSOCIATION GUYANAISE DES PSYCHOLOGUES

Nous sommes à l'écoute

Contactez nous :

Email : associationguyanepsycho@gmail.com

site internet : www.agp973.com

Facebook : AGP Guyane

Le Psychologue

Depuis la loi 85-772 du 25 juillet 1985, l'usage du titre de psychologue est règlementé et encadré. Un psychologue est un professionnel ayant suivi une formation universitaire de 5 années.

Eu égard à sa formation et ses connaissances sur le fonctionnement psychique ses outils de travail sont l'écoute sans jugement de valeur, et sans conseils non avisés. Il offre la possibilité à la personne de mettre de la distance entre elle et les difficultés, de penser les choses différemment, d'accéder à une meilleure connaissance de soi-même. Il aide la personne en demande à accéder progressivement à un changement et de ne pas se fixer dans la répétition de comportements ou de situations non adaptés.

Le Psychiatre

Un psychiatre est un médecin ayant fait une spécialité en psychiatrie. Il peut prescrire des traitements médicamenteux agissant sur le symptôme psychique. Il est aussi à l'écoute de la personne et peut, suivant son choix et son orientation, proposer un travail de psychothérapie. Lorsqu'il est spécialisé dans le domaine de l'enfance, il est appelé pédopsychiatre.

Le Psychothérapeute

Depuis la publication du décret n° 2010-534 du 20 mai 2010 révisé en 2012, seuls les psychiatres et les psychologues ayant effectués un stage pratique conséquent, peuvent faire usage du titre de psychothérapeute. Les autres professionnels doivent faire une demande auprès de l'Agence Régionale de Santé qui soumettra leurs compétences à un examen minutieux.

Le Psychanalyste

Un psychanalyste est une personne ayant effectué une psychanalyse (freudienne, lacanienne ou jungienne) et proposant au patient une méthode de thérapie dite analytique prenant en compte la dimension inconsciente du symptôme. Cette méthode est d'une durée plus ou moins longue sur le divan (ou en face à face). Le psychanalyste est généralement «supervisé» par l'un de ses collègues.

QUELQUES SPÉCIALITÉS EN PSYCHOLOGIE



ASSOCIATION GUYANAISE DES PSYCHOLOGUES

Nous sommes à l'écoute

Contactez nous :

Email : associationguyanepsycho@gmail.com

site internet : www.agp973.com

Facebook : AGP Guyane

Psychologie Clinique et Psychopathologie

La psychologie clinique et pathologique s'intéresse aux personnes en situation de souffrance psychique que celle-ci résulte de psychopathologies avérées (névrose, psychose, addictions, etc.), de situations traumatiques (deuil, maladie grave, catastrophe, chômage, etc.) ou des périodes existentielles difficiles (naissance d'un enfant, adolescence, crise de milieu de vie, vieillissement). Elle met au centre de l'investigation ou du soin le Sujet dans sa globalité, son histoire et son environnement. Elle souscrit à l'idée fondamentale selon laquelle un sujet est divisé dans sa subjectivité par des processus inconscients.

Psychologie du Développement

La psychologie du développement est l'étude scientifique des changements dans le fonctionnement psychologique de l'individu humain au cours de sa vie. Même si l'accent est souvent mis sur l'étude du développement de l'enfant (par exemple sur l'acquisition du langage), le champ s'intéresse aussi à l'évolution psychologique du nouveau-né, du nourrisson, de l'adolescent et dans une certaine mesure de l'adulte, notamment lors du vieillissement. Ce champ de la psychologie traite donc de questions portant sur l'existence et l'étendue des facultés mentales présentes aux différents âges, sur les processus d'apprentissage ou l'influence du milieu social et éducatif sur le développement, particulièrement en lien avec les caractéristiques propres de chaque individu (vulnérabilité, résilience...).

Neuropsychologie

La neuropsychologie se donne pour objet l'étude des perturbations cognitives du comportement et des désordres de la personnalité apparaissant après des lésions cérébrales. Née au chevet des patients, la neuropsychologie poursuit deux voies à la fois distinctes et très souvent indissociables. D'une part, une perspective clinique qui a deux fonctions. La première est diagnostique pour l'identification et la description des déficits et des handicaps. La seconde est thérapeutique pour l'évaluation des traitements, la prise en soin rééducative des déficits et la réinsertion sociale ou familiale. D'autre part, la neuropsychologie a également vocation à accroître nos connaissances quant au rôle de telle ou telle structure cérébrale dans les comportements humains.

Psychologie du Travail

La psychologie du travail a pour rôle d'étudier le comportement de l'être humain dans le cadre du travail et des entreprises, sous une perspective individuelle, groupale (collective) et sociale. Elle est également connue sous le nom de psychologie des organisations. Elle possède sa propre méthodologie ainsi que ses propres objectifs. Le principal but de cette spécialité est d'améliorer la qualité de vie au travail des travailleurs (relation interpersonnelle, organisation du travail, performance, efficacité, etc.).



Le Psychologue de l'Éducation Nationale

Depuis la rentrée 2017, le corps de psychologue de l'éducation nationale rassemble les métiers de psychologue scolaire dans le premier degré et de conseiller d'orientation-psychologue et directeur de centre d'information et d'orientation dans le second degré. (Eduscol, 22 février 2019)

Il contribue à l'acquisition des apprentissages fondamentaux par les élèves. Il mobilise en outre leurs compétences en faveur de leur développement psychologique et de leur socialisation. Il intervient auprès des élèves nécessitant une attention particulière et approfondie, rencontrant des difficultés ou en situation de handicap. Il participe à l'élaboration, à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation de mesures d'aide individuelle ou collective appropriées.

La Circulaire n° 2017-079 du 28-4-2017 définit ses missions.



CONSULTATIONS LIBÉRALES

- Psychologues exerçant en Libéral
- Psychologues Spécialisés en Neuropsychologie
- Intervention en Milieu Institutionnel



ASSOCIATION GUYANAISE DES PSYCHOLOGUES

Nous sommes à l'écoute

Contactez nous :

Email : associationguyanepsycho@gmail.com

site internet : www.agp973.com

Facebook : AGP Guyane

◆ **Comment prendre rendez-vous**

Les suivis par des professionnels en libéral se font par prise de rendez-vous directement avec le professionnel concerné. Que ce soit pour un suivi individuel, de couple, familial ou pour des vacations ponctuelles en structures.

◆ **Tarifs**

Ils ne sont pas réglementés par la législation ainsi chaque praticien fixe ses tarifs suite à discussion avec l'usager (souvent en fonction de ses revenus). Les tarifs s'échelonnent en moyenne de 50 à 150 Euros la séance.

◆ **Prise en charge Sécurité Sociale**

Le suivi psychologique en libéral n'est pas remboursé par la sécurité sociale. En revanche, il peut exister dans certaines mutuelles, un forfait de remboursement de séances en psychologie. De même, une Allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapé (A.E.E.H) ou Adulte Handicapé (A.A.H) reversée par la Caisse d'Allocation Familiale (C.A.F) peut permettre d'assurer le paiement de séances de psychologie chez un professionnel libéral.

Le remboursement par la sécurité sociale est en cours d'expérimentation et pourrait être envisagé au long court.

Psychologues/ Psychothérapeutes/Psychanalystes

Psychologues exerçant en libéral

Bilan de personnalité/Soutien/Accompagnement/Analyse/Psychothérapie+

Nom	Spécialité	Activité		Contact	Lieu d'exercice
CHABAS Odile	Psychologue Clinicienne, Psychothérapeute/ Adultes/Couples	Langues	Français, Anglais et Néerlandais	Cabinet de Psychologie et Psychothérapie 942 Allée du Mont Grand Matoury 0594 350 264 psy-info.fr	Matoury
		N° ADELI	9C9300547		
CHABOUD Paule	Psychologue/ Psychanalyste/ Consultante en éthique/ Adultes	Langues	Français	316 B Route de Suzini 0694 146 218 chaboud.paule@yahoo.fr	Cayenne
		N° ADELI	9C9301107		
CHAPELET Christelle	Psychologue Clinicienne / Hypnose / Ados / Adultes	Langues	Français, Espagnol	34 Rue Marcel Magne 0694 384 821	Kourou
		N° ADELI	9C930216		
COQUERAN Fabienne	Psychologue spécialisée en Psychopathologie, Thérapies Brèves	Langues	Français, Créole	Immeuble SIS N°5 lieu dit Marengo ZI Collery II 0696 922 127	Cayenne
		N° ADELI	9C9302774		
DEROCHE Magali	Psychologue Clinicienne Adultes et Personnes Agées	Langues	Français, Créole	2534 Route de Baduel 0694 425 332 deroches.psy@gmail.com	Cayenne
		N° ADELI	9C9302584		
DJAKOVIC Michel Dragan	Psychologie Clinique et Neurosciences / Psychanalyse / Hypnose Ericksonienne/ Expertise justice et instances médicales/ Fin de vie/ Enfants, Ados, Adultes, Couples et Familles	Langues	Français	2 Allée du Paradis Village Paddock 0594 342 786 0694 403 614	Saint-Laurent du Maroni
		N° ADELI	9C9301115		
FRANKE Tina	Psychologue Clinicienne / Sophrologue / Public : Enfants, Adolescents, Adultes	Langues	Français, Allemand, Anglais	6 Rue Thiers (Saint-laurent) 11 Rue maître Tamar (Mana) 0694 467 163	Saint-Laurent du Maroni et Mana
		N° ADELI	9C9301826		
GONCALVES Sandra	Psychologue clinicienne, Enfants, Ados, Adultes et Thérapie Familiale	Langues	Français, Anglais	37 Ter Avenue Pasteur 0694 447 777	Cayenne
		N° ADELI	9C9300125		
HAULOT Elodie	Psychologue Clinicienne et Interculturelle/ Psychothérapeute/ Hypnose médicale/ Adultes, Couples et Famille	Langues	Français, Anglais	34 Rue Marcel Magne 0694 229 190	Kourou
		N° ADELI	9C9301586		



KONG Christian	Psychologue spécialisé Travail et Coaching Managérial/ Psychothérapies/ Adultes et Couples	Langues	Français	41 Avenue Elie Castor 0694 262 012	Cayenne
		N° ADELI	9C9301933		
LACOMBE Sophia	Psychologue clinicienne/ Psychothérapeute/ Praticienne EMDR/ Enfants, Ados, Adultes, Famille et Couple	Langues	Français	4 Avenue des Plages 0694 419 436	Rémire/ Montjoly
		N° ADELI	9C9300158		
MALFLEURY Michaëlle	Psychologue/ Psychothérapeute/ Psychologue du Travail	Langues	Français	1 Avenue d'Estrées 0694 235 021 0594 301 454 Psyrrh.org@orange.fr	Cayenne
		N° ADELI	9C9301602		
MAROUDE Shimène	Psychologue/ Thérapie de Couple et Familiale/ Enfants, Ados, Adultes	Langues	Français	5 Rue de la Liberté 0694 241 017	Matoury
		N° ADELI	9C9300331		
MULARSKI Carole	Psychologue/ Enfants, Ados, Familles, Professionnels de l'enfance (consultations, bilan, accompagnement)	Langues	Français	0694 048 746 carole.mularski@gmail.com	Cayenne
		N° ADELI	9C9302766		
PETCHY Karinne	Psychologue Enfants, Ados, Adultes, Couples et Familles/ Approche systémique/ Orientation professionnelle	Langues	Français	6 Rue Pacoussine – Chemin Source de Baduel 0694 214 321 0594 394 313	Cayenne
		N° ADELI	9C9300414		
RAULIN Morgane	Psychologue Clinicienne Ados et Adultes	Langues	Français, Créole	Résidence les Frégates Route des plages 0694 441 868	Remire
		N° ADELI	9C9302428		
RIPERT Manon	Psychologue Spécialisée E.M.D.R Enfants et Adultes	Langues	Français	17 Rue des atipas 0694 432 630 manonripert.com	Kourou
		N° ADELI	9C9302337		
SABATIER Emmanuelle	Approche humaniste et psychocorporelle/ Entretien individuel, couple ou parents-enfants /Tout public	Langues	Français, Portugais, Anglais	904 Chemin Patient 0694 492 201 emmanuelle.sabatier@gmail.com	Rémire/ Montjoly
		N° ADELI	9C9302485		
THIBAUT Pierrick	Psychologue Clinicien Adolescents et Adultes	Langues	Français	11 Rue de Bac 0694 404 192 thibaut.pierrick@gmail.com	Saint-Laurent du Maroni
		N° ADELI	319310132		

Psychologues Spécialisés en Neuropsychologie

Bilan de QI/ Mémoire/ Langage/ Concentration/ Remédiations cognitives

Nom	Spécialité	Activité		Contact	Lieu d'exercice
ARIBO BIRBA Maïté	Evaluation et accompagnement neuropsychologique.	Langues	Français	0594 394 399	Cayenne
		N° ADELI	9C9301222		
BISSARA Nezha	Accompagnement Adultes : Entretiens motivationnels pour changement personnel et professionnel.	Langues	Français, Anglais, Arabe Marocain	0694 279 791	Matoury
		N° ADELI	9C9301198		
DESHAYES Julie	Evaluation et accompagnement neuropsychologique enfants à partir de 7 ans / adultes / tout profil dont hauts potentiels	Langues	Français	0594 394 399	Rémire/ Montjoly
		N° ADELI	9C9301503		
FLEURIVAL Morphann	Evaluation et accompagnement neuropsychologique / Enfants	Langues	Français	0594 394 399	Cayenne
		N° ADELI	9C9301792		
QUIGNON Frédérique	Neuropsychologue	Langues	Français	Cabinet Zone Galmot 0694 426 965 fred.quignon@outlook.com	Remire
		N° ADELI	9C 93 01354		
VICTORIN Brice	Evaluation et accompagnement neuropsychologique adultes	Langues	Français	0694 404 574 victorin.brice@gmail.com	Kourou
		N° ADELI	9C9302469		
CARON Elsa	Bilans neuropsychologiques adultes	Langues	Français	0672 034 664 elsacaron1@gmail.com	Rémire Montjoly
		N° ADELI	9C9303004		



Intervention en Milieu Institutionnel

Supervision/ Analyse des pratiques/ Santé au travail/ Gestion des risques

Nom	Spécialité	Activité		Contact	Lieu d'exercice
Cabinet ACOA	Analyse des pratiques/Supervision et régulation d'équipe/ Evaluations et conduite de projets secteur médico-social/Bilan de compétences	Langues	Français, Créole	0812 341 342 (prix d'un appel local) contact@acoa.fr www.ako.fr	Cayenne/ Kourou/ Saint-Laurent du Maroni
		N° SIRET	788 687 366 00013		
		N° ADELI	9A9302661		
CHABAS Odile	Psychologue/ Psychanalyste	Langues	Français, Anglais, Néerlandais	Cabinet de Psychologie et Psychothérapie 942 Allée du Mont Grand Matoury 0594 350 264 psy-info.fr	Matoury
		N° ADELI	9C9300547		
CHABOUD Paule	Psychologue/Psychanalyste	Langues	Français	316 B Route de Suzini 0694 146 218 chaboud.paule@yahoo.fr	Cayenne
		N° ADELI	9C9301107		
CHAPELET Christelle	Psychologue Clinicienne	Langues	Français, Espagnol	34 Rue Marcel Magne 0694 384 821	Kourou
		N° ADELI	9C930216		
CHAPELLON Sébastien	Psychologue clinicien/ Maître de Conférence Université	Langues	Français	0614 726 849 sebastienchapellon@yahoo.fr	Matoury
		N° ADELI	9C9302063		
De GASQUET Gilles	Psychologue clinicien	Langues	Français	0694 959 346 gillesdeg@gmail.com	Rémire
		N° ADELI	9C9300844		
DJAKOVIC Michel Dragan	Psychologue / Supervision Analyse de pratique / Gestions des conflits / Audit institutionnel dans les institutions médico-sociales	Langues	Français	2 Allée du Paradis Village Paddock 0594 342 786 0694 403 614 matheme@hotmail.com	Saint-Laurent du Maroni
		N° ADELI	9C93 01115		
LACOMBE Sophia	Psychologue clinicienne	Langues	Français	4 Avenue des Plages 0694 419 436	Rémire/ Montjoly
		N° ADELI	9C9300158		
MENE-GARUE Audrey	Psychologue clinicienne	Langues	Français, Anglais	Lotissement Acacia Rue Séné 0694 289 772 amgpsychologie@gmail.com	Rémire/ Montjoly
		N° ADELI	9C9300836		

MULARSKI Carole	Psychologue clinicienne	Langues	Français	0694 048 746 carole.mularski@gmail.com	Cayenne
		N° ADELI	9C9302766		
MS Consulting	Psychologues du travail consultants	Langues	Français	0694 319 294 contact@ms-consulting-dom.fr	Cayenne
		N° ADELI	9B9302370		
PETCHY Karinne	Psychologue clinicienne / Analyse de pratique (Personnels de crèche et entrepreneurs)	Langues	Français	6 Rue Pacoussine Chemin Source de Baduel 0694 214 321 0594 394 313	Cayenne
		N° ADELI	9C9300 414		
CARON Elsa	supervisions neuropsychologiques	Langues	Français	0672 034 664 elsacaron1@gmail.com	Rémire Montjoly
		N° ADELI	9C9303004		

ENFANTS ET ADOLESCENTS

- Champ du Handicap
- Enfance en difficulté
- Protection de l'Enfance



ASSOCIATION GUYANAISE DES PSYCHOLOGUES

Nous sommes à l'écoute

Contactez nous :

Email : associationguyanepsycho@gmail.com

site internet : www.agp973.com

Facebook : AGP Guyane

HÔPITAL / MEDICO- SOCIAL / INSTITUTIONS

Les structures possèdent souvent des listes d'attente dont les délais varient. Renseignez-vous sur la durée de l'attente.

◆ Comment prendre rendez-vous

Les structures employant des psychologues sont garantes de leurs procédures de fonctionnement spécifiques. Ainsi, lorsque l'on s'adresse à une institution il est important de se renseigner sur les modalités d'accueil et le fonctionnement de la structure.

◆ Tarifs

Dans la majeure partie des cas, le système du tiers payant est appliqué dans les institutions. Il n'y a donc aucun frais à avancer pour les usagers. Les tarifs de séance ou de prise en soin sont généralement affichés à la connaissance des usagers.

◆ Prise en soin Sécurité Sociale

Dans la majeure partie des cas, la prise en soin est remboursée par la sécurité sociale. Il faut donc être à jour de ses droits.

CHAMP DU HANDICAP / ENFANCE EN DIFFICULTE / JUDICIAIRE

Les structures possèdent souvent des listes d'attente dont les délais varient. Renseignez-vous sur la durée de l'attente.

◆ Comment prendre Rendez-vous

Il s'agit de cadres d'intervention spécifiques où l'enfant/l'adolescent et donc sa famille font l'objet d'un signalement. Les comportements, difficultés, relations et autres manières d'être de l'utilisateur interpellent l'entourage social. La famille est alors orientée vers les services compétents. Dans ce cas les structures prennent contact avec la famille.

◆ Tarifs

Il s'agit de structures d'Etat, dont le financement n'est pas directement supporté par les familles.

Champ du Handicap

Maison Départementale des Personnes Handicapées
[MDPH]

0594.39.16.80
mdph-guyane@mdph973.fr

Structure	Activité		Contact	Lieu d'exercice
C.A.M.S.P Kayenn	Age	0-6 ans	0594 286 009	Cayenne
	Type	Troubles du développement et suivi de prématurité		
	Prise en soin	Sans restriction		
C.A.M.S.P/ S.E.S.S.A.D Antenne les Alyzés	Age	0-20 ans	0594 322 570	Kourou
	Type	Troubles du développement		
	Prise en soin	Notification M.D.P.H		
C.A.M.S.P/ S.E.S.S.A.D	Age	0-20 ans	0594 279 397	Awala- Yalimapo
	Type	Polyhandicap		
	Prise en soin	Notification M.D.P.H		
C.A.M.S.P Toupiti	Age	0-6 ans	0594 279 397	Saint-Laurent du Maroni
	Type	Troubles du développement et suivi de prématurité		
	Prise en soin	Notification M.D.P.H		
C.M.E Les Citronnelles	Age	3-18 ans	0594 294 087	Montjoly
	Type	Déficiência mentale moyenne et sévère		
	Prise en soin	Notification M.D.P.H		
C.R.A	Public	Centre de Ressources Autisme (information, formation, diagnostic complexe) Personne avec TSA, proches, professionnels	Novaparc 7 10 rue, des Galaxies bât M 0594 298 424	Cayenne
	Prise en soin	Sans restriction		
I.E.M	Age	3-20 ans	0594 272 420	Matoury (La Chaumière)
	Type	Déficiência Motrice		
	Prise en soin	Notification M.D.P.H		
I.M.E.D	Age	6-20 ans	0594 301 458	Cayenne
	Type	Enfants et adolescents présentant une Déficiência Intellectuelle		
	Prise en soin	Notification M.D.P.H		
I.M.E Les Clapotis	Age	0-20 ans	0594 284 581	Montjoly
	Type	Enfants et Adolescents avec TSA		
	Prise en soin	Notification M.D.P.H		



I.M.E Yépi Kaz	Age	0-20 ans	0594 253 274	Montjoly
	Type	Polyhandicap		
	Prise en soin	Notification M.D.P.H		
Plateforme médico-sociale pour enfants et jeunes adultes de l'ouest guyanais (G.C.S.M.S)	Age	0-20 ans	0594 254 588 contact@gcsms-handicap.org	Saint-Laurent du Maroni/ Mana
	Type	Polyhandicap		
	Prise en soin	Notification M.D.P.H		
S.E.S.A.M	Age	0-20 ans	0594 250 505	Cayenne
	Type	Déficience Visuelle		
	Prise en soin	Notification M.D.P.H		
S.E.S.A.M/ S.E.S.S.A.D DV (A.P.A.J.H)	Age	0-20 ans	9 rue Albert Sarraut 0594 272 525 slm@apajhguyane.org	Saint-Laurent du Maroni
	Type	Déficience visuelle		
	Prise en soin	Notification M.D.P.H		
S.E.S.S.A.D (A.P.A.D.A.G)	Age	S.A.F.E.P (0-3 ans) S.E.F.I.S (3-20 ans)	3 Allée des Ibis 0594 342 859 sessad.slm@apadag.org	Saint-Laurent du Maroni
	Type	Déficience auditive		
	Prise en soin	Notification M.D.P.H		
S.E.S.S.A.D Amarante A.P.A.D.A.G	Age	0-20 ans	0594 255 121	Cayenne
	Type	Déficience auditive/Sourds ou Malentendants		
	Prise en soin	Notification M.D.P.H		
S.E.S.S.A.D Autisme	Age	6-20 ans	0594 284 581	Montjoly
	Type	Enfants et adolescents avec TSA		
	Prise en soin	Notification M.D.P.H		
S.E.S.S.A.D Colibri	Age	6-18 ans	0594 370 302	Roura
	Type	Troubles du Comportement et des Conduites		
	Prise en soin	Notification M.D.P.H		
S.E.S.S.A.D Dys A.P.A.D.A.G	Age	0-20 ans	0594 255 121	Cayenne
	Type	Troubles du Langage et des Apprentissages		
	Prise en soin	Notification M.D.P.H		
S.E.S.S.A.D Ibis	Age	4-20 ans	0594 289 882	Cayenne
	Type	Déficience Intellectuelle		
	Prise en soin	Notification M.D.P.H		

S.E.S.S.A.D Makandra (P.E.P 973)	Age	4-20 ans	12 rue Tinaut Désiré 0594 279 397 secretariat-sessadog@les- pep973.org	Saint-Laurent du Maroni
	Type	Déficience Intellectuelle/ motrice		
	Prise en soin	Notification M.D.P.H		
S.E.S.S.A.D Makandra (P.E.P 973) « Les Mains dans la main »	Age	4-20 ans	80 rue Italaluwami 0594 278 103 secretariat-sessadog@les- pep973.org	Awala- Yalimapo
	Type	Déficience Intellectuelle/ motrice		
	Prise en soin	Notification M.D.P.H		
S.E.S.S.A.D Moteur	Age	4-20 ans	0594 252 731	Montjoly
	Type	Déficience Motrice		
	Prise en soin	Notification M.D.P.H		
S.E.S.S.A.D Polyhandicap (A.P.A.J.H)	Age	0-21 ans	9 rue Albert Sarraut 0594 272 525 slm@apajhguyane.org	Saint-Laurent du Maroni
	Type	Polyhandicap		
	Prise en soin	Notification M.D.P.H		
S.E.S.S.A.D Trisomie 21 (A.P.A.J.H)	Age	0-21 ans	9 rue Albert Sarraut 0594 272 525 slm@apajhguyane.org	Saint-Laurent du Maroni
	Type	Trisomie 21		
	Prise en soin	Notification M.D.P.H		
Structure d'accueil pour personne avec trouble du spectre Autistique (S.E.E) (A.D.A.P.E.I : S.E.S.S.A.D, I.M.E, S.I.F.P.R.O, Centre de répit, Maison d'autonomie)	Age	6-25 ans	0594 294 377 0634 087 530 0694 933 156 8 av Léon Gontrond DAMAS p.autisme@adapei973.org	Saint-Laurent du Maroni
	Type	Trouble du spectre de l' Autisme		
	Prise en soin	Notification M.D.P.H		
Unité d'En- seignement Maternelle (U.E.M) (A.D.A.P.E.I)	Age	3-6 ans	0594 294 377 0634 087 530 0694 933 156 8 av Léon Gontrond DAMAS p.autisme@adapei973.org	Saint-Laurent du Maroni
	Type	Trouble du Spectre de l'Autisme		
	Prise en soin	Notification M.D.P.H		
Unité de dia- gnostic Autisme (A.D.A.P.E.I)	Age	Tout public	0594 294 377 0634 087 530 0694 933 156 8 av Léon Gontrond DAMAS p.autisme@adapei973.org	Saint-Laurent du Maroni
	Type	Trouble du Spectre de l'Autisme		
	Prise en soin	Se renseigner auprès de la structure		

Enfance en difficulté

Structure		Activité	Contact	Lieu d' exercice
C.A.M.P.S Toupiti (P.E.P 973)	Age	0-6 ans	12, rue Tinaut Désiré 0594 279 397 secretariat-campog@ lespep973.org	Saint-Laurent du Maroni
	Type	Déficience sensorielle, motrice, intellectuelle, troubles psycho-affectifs/cognitifs		
	Prise en charge	Sans restriction		
C.A.M.P.S Toupiti (P.E.P 973) « Les Mains dans la Main »	Age	0-6 ans	80 rue Italaluwami 0594 279 397 secretariat-awala@ lespep973.org	Awala- Yalimapo
	Type	Déficience sensorielle, motrice, intellectuelle, troubles psycho-affectifs/cognitifs		
	Prise en charge	Sans restriction		
C.M.P Adolescents	Age	12-18 ans	0594 282 414	Cayenne
	Type	Psychiatrie infanto-juvénile		
	Prise en charge	Sans restriction		
C.M.P/ C.A.T.T.P/ Equipe de liaison	Age	0-6 ans	71 Bis chemin des sables blancs 0594 343 630 petite.enfance@ch-ouest- guyane.fr	Saint-Laurent du Maroni
	Type	Psychiatrie infanto-juvénile		
	Prise en charge	se renseigner auprès des services		
C.M.P/ C.A.T.T.P/ H.D.J/ Equipe de liaison	Age	6-12 ans	71 bis ch des Sables Blancs – BP 245 0594 343 630 0594 340 726 (secrétariat) unite.enfants@ch-ouest- guyane.f	Saint Laurent du Maroni
	Type	Psychiatrie infanto-juvénile		
	Prise en charge	Se renseigner auprès des services		
	Age	12-18 ans	21 rue Franklin Roosevelt 0594 279 685 unite.ados@ch-ouestguyane. fr	Saint Laurent du Maroni
	Type	Psychiatrie infanto-juvénile		
	Prise en charge	Se renseigner auprès des services		
C.M.P.I/ Equipe Mobile prévention	Age	Enfants jusqu'à 16 ans ou de leur famille en souffrance psychologique	11 rue bois de rose 0694 411 218 0694 988 541 psy.hautmaroni@ch-ouest- guyane.fr	Maripasoula/ Papaïchton/ Taluén
	Type	Psychiatrie infanto-juvénile		
	Prise en charge	Sans restriction		
C.M.P.P Antenne Awala	Age	4-20 ans	0594 279 397	Awala- Yalimapo
	Type	Troubles du comportement/ Troubles des apprentissages/Troubles de la socialisation		
	Prise en charge	Sans restriction		

C.M.P.P UwapoNaka (P.E.P 973)	Age	4-20 ans	12 rue Tinaut Désiré 0594 279 397 cmppog@lespep973.org	Saint-Laurent du Maroni
	Type	Troubles psychologiques/psychosociaux/du comportement/du développement/des apprentissages/cognitifs		
	Prise en charge	Sans restriction		
C.M.P.P Les Awalys	Age	4-20 ans	0594 381 202	Cayenne
	Type	Troubles du comportement/Troubles des apprentissages/Troubles de la socialisation		
	Prise en charge	Notification M.D.P.H		
C.M.P.P Antenne Les Alysés	Age	4-20 ans	0594 322 570	Kourou
	Type	Troubles du comportement/Troubles des apprentissages/Troubles de la socialisation		
	Prise en charge	Sans restriction		
Consulta- tion Jeunes Consom- mateurs A.K.A.T.I'	Age	Adolescents	0594 351 380	Kourou
	Type	Addictions		
	Prise en charge	Sans restriction		
Consulta- tion Jeunes Consomma- teurs	Age	Adolescents	0594 351 380	Cayenne
	Type	Addictions		
	Prise en charge	Sans restriction		
C.S.M.I La Passerelle	Age	4-12 ans	0594 298 420	Cayenne
	Type	Psychiatrie infanto-juvénile		
	Prise en charge	Sans restriction		
Equipe Mobile de Détection des Troubles du Compor- tement et de la Conduite (E.M.D-T.C.C)	Age	Enfants et Adolescents d'âge scolaire	0594 370 302 itep.felix-eboue@ groupe-soss.org	Guyane
	Public	Professionnels de l'Education Nationale		
		Famille d'élève présentant des T.C.C		
Hôpital de jour	Age	3-12 ans	0594 250 999	Cayenne
	Type	Enfants souffrant de troubles du développement, consultations, ateliers et séjours thérapeutiques. Cette unité de 5 places à temps partiel accueille 25 enfants en moyenne par semaine		
	Prise en charge	Sur consultation		
Hôpital de jour	Age	Enfants jusqu'à 16 ans	Site des Sables Blancs 0594 343 630	Saint-Laurent du Maroni
	Type	Prise en charge médical et temps thérapeutiques/éducatifs		
	Prise en charge	Sur consultation		

I.T.E.P Félix Eboué	Age	6-18 ans	0594 370 302	Roura
	Type	Troubles du comportement et de la conduite		
	Prise en charge	Notification M.D.P.H		
Maison des Adolescents	Age	12-18 ans	0594 250 051	Cayenne
	Type	Accueil/Ecoute/Orientation/ Groupes de paroles/Activités		
	Prise en charge	Sans restriction		
Maison des Adolescents	Age	11-21 ans, leurs proches et professionnels	Angle des rues R. Marant et J. Croisan 0594 343 750 secmda@ch-ouestguyane.fr	Saint-Laurent
	Type	Accueil/Ecoute/Orientation/ Groupes de paroles/Activités		
	Prise en charge	Sans restriction		
S.A.P.A.D (Service d'Assistance Pédagogique A Domicile)	Age	6-18 ans	0594 383 864 0594 286 008	Cayenne
	Type	Permettre à l'élève malade ou accidenté de poursuivre les apprentissages scolaires indispensables		
	Prise en charge	Se renseigner		
S.A.M.E.S (P.E.P 973)	Age	12-16 ans	0694 929 159	Cayenne
	Type	Service d'Accompagnement des Mineurs Enceintes Scolarisées pour favoriser la continuité scolaire et lutter contre le risque de décrochage et d'isolement		
	Prise en charge	Sans restriction		
C.M.P.P UwapoNaka (P.E.P 973 C.M.P.P UwapoNaka (P.E.P 973)	Age	4-20 ans	12 rue Tinaut Désiré 0594 279 397 cmppog@lespep973.org	Awala-Yalimapo
	Type	Troubles psychologiques/ psychosociaux/du comportement/du développement/des apprentissages/cognitifs		
	Prise en charge	Sans restriction		
C.M.P.I L'envol	Age	0-18 ans	0594 326 004	Kourou
	Type	Psychiatrie infanto-juvénile		
	Prise en charge	Sans restriction		

Unités sites éloignés

[APATOU/ JAVOUHEY/ AWALA-MANA/ BELLEVUE/ GRAND-SANTI]	0594 348 882 mdph-guyane@mdph973.fr
---	---



Protection de l'Enfance

Cellule départementale de Recueil des Informations Préoccupantes [C.R.I.P.]	Secrétariat : 0594 395 402 crip@ctguyane.fr
---	---

Structure	Activité		Contact	Lieu d'exercice
A.G.A.E.J.E.F	Age	14-21 ans	0594 382 001 0594 307 873	Cayenne
	Type	Association Guyanaise d'Aide à l'Enfance, la Jeunesse, et la Famille. Prise en soin éducative pour les jeunes de l'A.S.E.		
	Prise en soin	Se renseigner auprès des services		
A.S.E Cayenne (Centre)	Age	0-20 ans	0594 257 305 (responsable) 0594 257 317 (secrétariat) asecentre@ctguyane.fr	Cayenne
	Type	La mission essentielle est de venir en aide aux enfants et à leurs familles par des actions de prévention individuelles ou collectives, de protection et de lutte contre la maltraitance.		
	Prise en soin	Se renseigner auprès des services		
A.S.E Kourou (Savanes)	Age	Enfants/ Adolescents	0594 204 310 asesavanes@ctguyane.fr	Kourou
	Type	La mission essentielle est de venir en aide aux enfants et à leurs familles par des actions de prévention individuelles ou collectives, de protection et de lutte contre la maltraitance		
	Prise en soin	Se renseigner auprès des services		
A.S.E Antenne Saint-Laurent du Maroni	Age	0-18 ans	Robert Hulic, Avenue Paul Castaing, ZAC Saint-Maurice 0594 277 956 asemaroni@ctguyane.fr	Saint-Laurent du Maroni
	Type	La mission essentielle est de venir en aide aux enfants et à leurs familles par des actions de prévention individuelles ou collectives, de protection et de lutte contre la maltraitance		
	Prise en soin	Se renseigner auprès des services		
A.S.E Service Adoption	Age	Non stipulé	0594 390 416 (responsable de service) 0594 390 404 (secrétariat) cellulle.adoption@ctguyane.fr	Guyane
	Type	Information et instruction des demandes des futurs adoptants/ écoute et accompagnement des adoptés / soutien à la parentalité adoptive / échange et partage entre partenaires rencontrant des adoptions difficiles.		
	Prise en soin	Se renseigner auprès des services		



Association Ciel de Case	Age	Adolescents	0594 321 600 contact@cieldecase.fr	Kourou
	Type	Service de placement A.S.E et P.J.J		
	Prise en soin	Se renseigner auprès des services		
Association Ti'Kaz/ C.E.R	Age	0-18 ans	0594 280 206	Matoury/ Cacao
	Type Age	Délinquance Juvenile/ Placement P.J.J/ Education Renforcée		
	Prise en soin	Ordonnance 45		
FOURKA Cayenne (siège)	Age	Enfants/ Adolescents	0594 305 101 Espace Katoury Rocade de Zephyr 97300 Cayenne fourka2@wanadoo.fr	Cayenne
	Type	Mise en place d'Aide Éducative en Milieu Ouvert (A.E.M.O), à domicile (A.E.D), Service d'Accompagnement Intensif à Domicile pour l'Enfant et sa Famille (S.A.I.D.E.F)		
	Prise en soin	Se renseigner auprès des services		
FOURKA Kourou	Age	Enfants/ Adolescents	0594 220 993 1 av. Maurice Ravel 97310 Kourou	Kourou
	Type	Mise en place d'Aide Éducative en Milieu Ouvert (A.E.M.O), à domicile (A.E.D), Service d'Accompagnement Intensif à Domicile pour l'Enfant et sa Famille (S.A.I.D.E.F)		
	Prise en soin	Se renseigner auprès des services		
FOURKA Saint-Laurent du Maroni	Age	Enfants/ Adolescents	Rue Jean Vilo 97320 Saint-Laurent du Maroni 0594 343 555 Asso.fourka-slm@ orange.fr	SaintLaurent du Maroni
	Type	Mise en place d'Aide Éducative en Milieu Ouvert (A.E.M.O), à domicile (A.E.D), Service d'Accompagnement Intensif à Domicile pour l'Enfant et sa Famille (S.A.I.D.E.F)		
	Prise en soin	Se renseigner auprès des services		
Groupe S.O.S Jeunesse Guyane	Age	Enfants/ Adolescents de 0-21 ans	0594 297 480 dd.guyane@ groupe-sos.org	Cayenne
	Type	Placement A.S.E/Maison à Caractère Social -S.A.U : Service d'Accueil d'Urgence / mineurs en placement provisoire et jugement ou en A.E.D / foyer collectif et familles d'accueil -M.E.C.S : Maison d'Enfants à Carac- tère Social / foyers collectifs -I.E.J.M : Accueil Educatif de Jeunes Majeurs par contrat A.S.E -Placement familial		
	Prise en soin	Se renseigner auprès des services		
P.J.J/ Unité Educative en Milieu Ouvert (U.E.M.O stemo)	Age	Enfants/ Adolescents	0594 287 190 stemo-cayenne@justice. fr	Cayenne
	Type	Veille au respect des décisions judiciaires par les jeunes, actions édu- catives, de prévention et d'insertion (sociale, scolaire et professionnelle)		
	Prise en soin	Se renseigner auprès des services		

P.J.J / Unité Educative en Milieu Ouvert (U.E.M.O insertion)	Age	Enfants/ Adolescents	0594 284 818 insertion.uemo. cayenne@gmail.com	Cayenne
	Type	Veille au respect des décisions judiciaires par les jeunes, actions éducatives, de prévention et d'insertion (sociale, scolaire et professionnelle)		
	Prise en soin	Se renseigner auprès des services		
P.J.J / Unité Educative en Milieu Ouvert (U.E.M.O)	Age	Enfants/ Adolescents	0594 328 726 cae-kourou@justice.fr	Kourou
	Type	Veille au respect des décisions judiciaires par les jeunes, actions éducatives, de prévention et d'insertion (sociale, scolaire et professionnelle)		
	Prise en soin	Se renseigner auprès des services		
P.J.J /Unité Educative en Milieu Ouvert (U.E.M.O)	Age	Enfants/ Adolescents	12 rue Jean Croisan, Quartier Jadfard 0594 343 129 cae-saint-laurent@ justice.fr	Saint-Laurent du Maroni/ Mana/Awala- Yalimapo/ Apatou/ Iracoubou/ Fleuve Maroni
	Type	Veille au respect des décisions judiciaires par les jeunes, actions éducatives, de prévention et d'insertion (sociale, scolaire et professionnelle)		
	Prise en soin	Se renseigner auprès des services		
Service Administratif des Accueil- lants Familiaux (A.S.E)	Age	Tout public	0594 390 415 saaf@ctguyane.fr	Cayenne
	Type	Information et instruction des demandes des futurs adoptant / écoute et accompagnement des adoptés / soutien à la parentalité adoptive / échanges et partages entre les partenaires rencontrant des adoptions difficiles.		
	Prise en soin	Se renseigner auprès des services		

ADULTES

- Champ du Handicap
- Hospitalisation à domicile
- Aide aux victimes/Justice/Milieu carcéral/Police
- Addictions/Toxicomanie
- Secteur de Psychiatrie de Ville
- Maladies chroniques
- Champ du travail
- Associations / Familles
- Hôpitaux / Cliniques



ASSOCIATION GUYANAISE DES PSYCHOLOGUES

Nous sommes à l'écoute

Contactez nous :

Email : associationguyanepsycho@gmail.com

site internet : www.agp973.com

Facebook : AGP Guyane

HÔPITAL / MEDICO- SOCIAL / INSTITUTIONS

Les structures possèdent souvent des listes d'attente dont les délais varient. Renseignez vous sur la durée de l'attente.

◆ **Comment prendre rendez-vous**

Les structures employant des psychologues possèdent chacune leurs procédures de fonctionnement spécifiques. Ainsi, lorsque l'on s'adresse à une institution il est important de se renseigner sur le fonctionnement que vous devrez respecter en tant qu'utilisateur.

◆ **Tarifs**

Dans la majeure partie des cas, le système du tiers payant est appliqué dans les institutions. Il n'y a donc aucun frais à avancer pour les usagers. Les tarifs de séance ou de prise en soin sont généralement affichés à la connaissance des usagers.

◆ **Prise en charge Sécurité Sociale**

Dans la majeure partie des cas, la prise en soin est remboursée par la sécurité sociale. Il faut donc être à jour de ses droits

JUDICIAIRE / CHAMP DU HANDICAP / PSYCHIATRIE

◆ **Comment prendre Rendez-vous**

Il s'agit de cadres d'intervention spécifiques où l'adulte en situation de handicap (sur notification M.D.P.H) ou de fragilité psychiatrique fait l'objet d'un signalement. Les comportements, difficultés, relations et autres manières d'être de l'utilisateur interpellent l'entourage social. Les services compétents prennent alors le relais.

Champ du Handicap

Maison Départementale des Personnes Handicapées [MDPH]	0594.32.10.79 mdph-guyane@mdph973.fr
---	--

Structure		Activité	Contact	Lieu d'exercice
Association pour adultes et jeunes handicapés (A.P.A.J.H)	Public	Adultes et jeunes adultes handicapés	1086 Place Justin Catayé 0594 250 505	Cayenne
	Prise en soin	Se renseigner auprès de la structure		
C.D.R.M (A.P.A.J.H)	Public	Information, Orientation, Accès aux droits des personnes avec handicap, aux proches, aidants, entourage, étudiants et professionnels	679 Boulevard Edmard Lama 0594 253 274 cdr@apajhguyane.org	Rémire/Montjoly
	Prise en soin	Se renseigner auprès de la structure	9 Rue Albert Sarraut 0594272525 slm@apajhguyane.org	Saint-Laurent du Maroni
C.R.A	Public	Centre de Ressources Autisme (information, formation, diagnostic complexe) Personne avec T.S.A, proches, professionnels	Novaparc 7 10 rue, des Galaxies bât M 0594.29.84.24	Cayenne
	Prise en soin	Sans restriction		
DREPA Guyane	Public	Groupe de parole des personnes atteintes de la drépanocytose et de leurs familles	Chez A.P.R.O.S.E.P 81 rue Christophe COLOMB 0694 275 857 drepaguyane@hotmail.com	Cayenne
	Prise en soin	Sans restriction		
E.P.N.A.K-P.A.G.O.F.I.P	Public	Plateforme d'Accompagnement Guyanaise à l'Orientation Formation et Inclusion Professionnelle pour un public à partir de 16 ans avec notification M.D.P.H	23 rue François ARAGO 0594 379 669	Cayenne
	Prise en soin	Orientation M.D.P.H		
E.S.A.T Matiti (A.D.A.P.E.I)	Public	Etablissement et service d'aide par le travail	0594 283 740	Matiti
	Prise en soin	Orientation M.D.P.H		
Foyer d'Accueil Alpinia (A.D.A.P.E.I)	Public	Accueil de jour pour Adultes handicapés qui disposent d'une certaine autonomie	1255 Avenue Morne Coco 0594 381 819	Rémire/Montjoly
	Prise en soin	Se renseigner auprès de la structure		
M.A.S de Kourou (Groupe S.O.S)	Public	Maison d'accueil spécialisée	6 Rue Christophe Colomb 0594 220 938	Kourou
	Prise en soin	Se renseigner auprès de la structure		

S.S.I.A.D de l'Ebène	Public	Services de Soins Infirmiers à Domicile de l'Association l'Ebène pour adultes avec handicap de moins de 60 ans	Route de Raban 0594 318 694	Cayenne
	Prise en soin	Notification M.D.P.H		
P.C.P.E (A.P.A.J.H)	Public	Personnes en situation de handicap de 0 à 60 ans : soutien et guide les familles pour le suivi et la coordination du parcours	679 Boulevard Edmard Lama 0594 253 274 cdr@apajhguyane.org	Rémire/ Montjoly
	Prise en soin	Se renseigner auprès de la structure	9 Rue Albert Sarraut 0594 272 525 slm@apajhguyane.org	Saint-Laurent du Maroni
Plateforme médico-sociale	Public	Insertion/formation : 18-25 ans Habitat Inclusif appartement d'insertion : 18-25 ans Studio d'autonomie : âge non précisé	5 rue Guynemer 0594 284 588 contact@gcsms-handicap.org 0594 284 588	Saint-Laurent du Maroni
	Prise en soin	Se renseigner auprès de la structure		
S.A.M.S.A.H – S.A.V.S (A.G.M.N)	Public	Déficience motrice Adultes 20-60 ans	Citée Grant 0890 109 263	Cayenne
	Prise en soin	Notification M.D.P.H		
S.A.M.S.A.H (A.P.A.D.A.G)	Public	Déficients auditifs de 16 à 60 ans. Contribue à la réalisation du projet de vie	3, allée des Ibis 0594 342 859 samsah.slm@apadag.org	Cayenne/ Saint-Laurent du Maroni
	Prise en soin	Notification M.D.P.H		
S.A.M.S.A.H (A.P.A.J.H)	Public	Adultes 20-60 ans avec déficience visuelle	9 Rue Albert Sarraut 0594 272 525 slm@apajhguyane.org	Saint-Laurent du Maroni
	Prise en soin	Se renseigner auprès de la structure		
	Public	Adultes 20-60 ans avec déficience visuelle	1086 Place Justin Catayée 0594 250 505 sesam@apajhguyane.org	Cayenne
	Prise en soin	Se renseigner auprès de la structure		
Unité de diagnostic Autismes (A.D.A.P.E.I)	Public	Tout type d'âge avec Trouble du Spectre Autistique	8 av Léon Gontrand DAMAS 0594 294 377 0634 087 530 0694 933 156 p.autisme-og@adapei973.org	Saint-Laurent du Maroni
S.E.A (A.D.A.P.E.I)	Public	16-60 ans avec Trouble du Spectre Autistique		
	Prise en soin	Se renseigner auprès de la structure		

Hospitalisation à domicile

Structure	Activité		Contact	Lieu d'exercice
Rainbow Santé H.A.D Cayenne	Public	Tout public	Cité Laurie Lotissement Alexia 0594 286 218	Cayenne
	Prise en soin	Se renseigner auprès de la structure		
Rainbow Santé H.A.D Kourou	Public	Tout public	18 Rue Raymond Cresson 0594 320 856	Kourou
	Prise en soin	Se renseigner auprès de la structure		
Rainbow Santé H.A.D Maripasoula	Public	Tout public	Rue Simon Sacapou 0694 224 337	Maripasoula
	Prise en soin	Se renseigner auprès de la structure		
Rainbow Santé H.A.D Saint-Laurent	Public	Tout public	24 rue Roland Barrat 0594 279 712	Saint-Laurent du Maroni
	Prise en soin	Se renseigner auprès de la structure		
Guyane Santé H.A.D Santé	Public	Tout public	2068 Route de la Madeleine 97300 Cayenne 0594 390 345	Cayenne, Matoury, Montsinéry, Rémire/ Montjoly, Macouria
	Prise en soin	Se renseigner auprès de la structure		

Aide aux victimes/ Justice/ Milieu carcéral/ Police

Structure	Activité		Contact	Lieu d'exercice
A.A.V.I.P973 Association d'aide aux victimes d'infractions pénales	Public	Victimes d'infractions pénales (violences, agression, maltraitance, etc.)	6 rue du Fort Cépérou 0594 273 506 0694 953 403 udaf.guyane@wanadoo.fr	Cayenne
	Prise en soin	Ecoute ponctuelle sans restriction		
C.C.R.I.A.V.S	Public	Professionnels intervenant auprès des auteurs de violences sexuelles	Pôle Psychiatrie 1er étage du C.H.C 0594 394 862	Cayenne
	Prise en soin	Se renseigner auprès des services		
U.M.J	Public	Se renseigner auprès des services	0594 394 866	Cayenne
	Prise en soin	Sans restriction		
Police	Public	S.T.S.P-B.P.P Cellule d'aide aux victimes	24 avenue Général de Gaulle 0594 299 871	Cayenne
	Prise en soin	Se renseigner auprès de la structure		
	Public	CSPO-CSPO Cellule de soutien psychologique opérationnel pour le personnel de la Police Nationale	Avenue Gustave Charlery 0594 255 535	Cayenne
	Prise en soin	Se renseigner auprès de la structure		
U.F.P.I	Public	Milieu carcéral/Détenus	0594 397 438	Montjoly
	Prise en soin	Se renseigner auprès de la structure		

Addictions/Toxicomanie

Structure	Activité		Contact	Lieu d'exercice
C.A.R.R.U.D A.K.A.T.I'J	Public	Rééducation des risques liés aux drogues	0594 324 179	Kourou
	Prise en soin	Sans restriction		
C.A.R.R.U.D - R.D.S	Public	Rééducation des risques liés aux drogues Relai Drogue Solidarité	42, rue Rouget de Lisle 0694 154 757 0696 314 252 0594 282 483	Cayenne Matoury
	Prise en soin	Sans restriction		
Communauté Thérapeutique A.K.A.T.I'J	Public	Femmes avec ou sans enfants	4 bis, rue Solange Hulic ctsl@akatij.fr	Saint-Laurent du Maroni et Awala
	Prise en soin	Sans restriction		
Communauté Thérapeutique Groupe S.O.S	Public	Adultes ayant effectué un sevrage	0594 280 995	Roura
	Prise en soin	Se renseigner auprès de la structure		
C.S.A.P.A	Public	Personne avec addiction, proches et professionnels	0594 351 380	Cayenne
	Prise en soin	Sans restriction		
C.S.A.P.A A.K.A.T.I'J	Public	Personne avec addiction, proches et professionnels	0594 321 079	Kourou
	Prise en soin	Sans restriction		
C.S.A.P.A A.K.A.T.I'J	Public	Personne avec addiction, proches et professionnels	0594 279 472	Saint-Laurent du Maroni
	Prise en soin	Sans restriction		
E.L.S.A	Public	Equipe de Liaison et de Soins en Addictologie - Tout public	Centre Hospitalier de Cayenne 0594 395 266	Cayenne
	Prise en soin	Intervient auprès des patients aux urgences et pendant l'hospitalisation en appui et en soutien des équipes soignantes		
E.L.S.A	Public	Equipe de Liaison et de Soins en Addictologie - Tout public	Centre Hospitalier de l'Ouest Guyanais 0594 348 888	Saint-Laurent du Maroni
	Prise en soin	Intervient auprès des patients aux urgences et pendant l'hospitalisation en appui et en soutien des équipes soignantes		

Secteur de Psychiatrie de Ville

Structure	Activité		Contact	Lieu d'exercice
Hôpital de jour	Public	Consultation Adultes Soutien/ Accompagnement/ Thérapie	0594 340 726	Saint-Laurent du Maroni/ Mana
	Prise en soin	Sécurité sociale		



C.A.T.T.P	Public	Consultations et activités thérapeutiques pour adultes à partir de 18 ans	0594 395 262	Cayenne
	Prise en soin	Se renseigner auprès de la structure		
C.M.P Adultes	Public	Consultation Adultes à partir de 16 ans Soutien/ Accompagnement/ Thérapie	0594 255 290 0594 255 291	Cayenne
	Prise en soin	Sécurité sociale		
C.M.P Adultes	Public	Consultation Adultes à partir de 16 ans Soutien/ Accompagnement/ Thérapie	23 av Franklin Roosevelt 0594 347 440 seccmp@ch-ouestguyane.fr	Saint-Laurent du Maroni/ Mana
	Prise en soin	Sécurité sociale		
C.M.P Adultes	Public	Consultation Adultes à partir de 16 ans Soutien/ Accompagnement/ Thérapie	0694 411 218	Maripasoula/ Papaïchton/ Pays boni/ Villages Amérindiens
	Prise en soin	Sécurité sociale		

Maladies chroniques

Structure		Activité	Contact	Lieu d'exercice
A.G.M.N S.A.M.S.A.H et S.A.V.S	Public	Tout public	0594.29.88.81 0594.29.62.43	Cayenne
	Prise en soin	Se renseigner auprès de la structure		
DREPA Guyane	Public	Tout public	Chez A.P.R.O.S.E.P 81 rue Christophe COLOMB 0694 275 857 drepaguyane@hotmail.com	Cayenne
	Prise en soin	Se renseigner auprès de la structure		
S.A.M.S.A.H – S.A.V.S (A.G.M.N)	Public	Tout public	Cité Grant 0890 109 263	Cayenne
	Prise en soin	Se renseigner auprès de la structure		
Réseau Alzheimer	Public	Tout public	0594 390 327	Cayenne
	Prise en soin	Se renseigner auprès de la structure		
Réseau Guyane Oncologie	Public	Personnes souffrant de cancers	0594 271 604	Cayenne
	Prise en soin	Se renseigner auprès de la structure		

Champ du travail

Structure		Activité	Contact	Lieu d'exercice
A.F.P.A Guyane	Public	Formation Professionnelle des adultes en Guyane	49, lotissement Dalmazir http://www.aladom.fr/organisme/afpa/973-guyane 0594 300 808	Matoury
	Prise en soin	Sans restriction		
Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale	Public	Tout agent de la Fonction Publique Territoriale	36, Avenue Louis Pasteur 0594 297 415	Cayenne
	Prise en soin	Employeur		
C.H.C : Service Social du Personnel	Public	Tout agent du C.H.C	Avenue des Flamboyants BP 6006 0594 394 842	Cayenne
	Prise en soin	Sans restriction		
Centre Interprofessionnel de Santé au Travail de Cayenne (C.I.S.T.C)	Public	Salariés du privé pour lesquels les entreprises ont adhéré au service	7, rue de l'Astrolabe Route Suzini cistc@cistc.asso.fr 0594 255 670	Rémire-Montjoly
	Prise en soin	Employeur		
C.H.O.G	Public	Tout agent du C.H.O.G	1 465 Boulevard de la Liberté BP 245 0594 348 967	Saint-Laurent du Maroni
	Prise en soin	Sans restriction		
E.P.N.A.K-P.A.G.O.F.I.P	Public	Plateforme d'Accompagnement Guyanaise à l'Orientation Formation et Inclusion Professionnelle pour un public à partir de 16 ans avec notification M.D.P.H	23 rue François ARAGO 0594 379 669	Cayenne
	Prise en soin	Orientation M.D.P.H		
G.I.P-F.C.I.P	Public	Formation professionnelle, Apprentissage et Insertion professionnelle (V.A. E, Bilan de compétences, bilan professionnel, etc.)	0594 200 625	Cayenne
	Prise en soin	Se renseigner auprès de la structure		
Pôle Emploi	Public	Demandeur d'emploi	39 49	Cayenne/ Kourou/ Saint-Laurent du Maroni/ Maripasoula
	Prise en soin	Sur orientation du Conseiller Pôle Emploi		
Service de Santé et de Secours Médical (S.S.S.M)	Public	Pompiers professionnels ou volontaires	C.S.P de Cayenne 0594 398 443	Cayenne
	Prise en soin	Sans restriction		

Service Interentreprise de Santé au Travail de Kourou et de l'Ouest Guyane (S.T.K.O.G)	Public	Salariés du privé pour lesquels les entreprises ont adhéré au service	Impasse France Equinoxale 0594 322 100	Kourou
	Prise en soin	Employeur		

Associations / Familles

Structure		Activité	Contact	Lieu d' exercice
Agave C.I.D.F.F	Public	Accès aux droits Protection de l'enfance Accompagnement de femmes et enfants victimes de violence ou d'infraction pénale. Un juriste et un psychologue pourront conseiller le public reçu. Informer gratuitement toutes les personnes physiques et morales avec un souci de neutralité, de respect de l'anonymat	0594 354 872 0694 967 614 contact@agave973.fr	Cayenne
	Prise en soin	Ecoute ponctuelle sans restriction		
Association « OPO TAMPU A SA DU »	Public	Victimes d'infractions pénales (violences, agressions, maltraitements, etc.)	0694 271 473 0694 127 030 opotampuasadu@gmail.com	Saint-Laurent du Maroni
	Prise en soin	Ecoute ponctuelle gratuite sans restriction		
C.H.R.S San Dongo	Public	Parent d'enfants en situation de handicap	23, rue René Jadfard 0594 348 773 Il est nécessaire de passer par le 115 pour une demande d'admission ccas97320chrs@orange.f	Saint-Laurent du Maroni
	Prise en soin	Sans restriction		
Croix Rouge Centre prévention de Santé	Public	Migrants (psycho-trauma, primo infection V.I.H) Tout public	0594 324 210 0594 329 811	Kourou/ Cayenne/ Saint-Laurent du Maroni
	Prise en soin	Sans restriction		
L'arbre fromager	Public	Femmes en difficultés	0594 380 505	Cayenne
	Prise en soin	Se renseigner auprès de la structure		

Hôpitaux / Cliniques

Cellule d'Urgence Médico-Psychologique (C.U.M.P) Dispositif de prise en soin psychologique précoce des blessés psychiques dans les situations d'urgence collective (accidents catastrophiques, catastrophes, ou encore attentats) intervenant dans le cadre du SAMU et de la médecine de catastrophe.	0594 395 269
---	---------------------

Structure	Activité	Contact	Lieu d'exercice
Centre Hospitalier de Cayenne (C.H.C) Andrée ROSEMON	Pôle Psychiatrie et personnes âgées Pôle Femme/Enfant Pôle cardio-vasculaire et métabolique Pôle médecine interne Pôle Urgences et Soins Critiques Pôle administratif	0594 395 050	Cayenne
Centre Hospitalier de l'Ouest Guyanais (C.H.O.G) Franck Joly	Pôle d'activités cliniques (Médecine, Chirurgie, S.S.R) Pôle Maternité au besoin Pôle Psychiatrique	1465 Boulevard de la Liberté 0594 348 888	Saint-Laurent du Maroni
Centre Hospitalier de Kourou (C.H.K)	Hospitalisation Consultations externes	Av. Léopold Héder 0594 327 676	Kourou
Guyane Santé	Hôpital Privé Saint-Paul Hôpital Privé Saint-Adrien Hôpital Privé Saint-Gabriel	2068 Route de la Madeleine 0594 390 300	Cayenne

Des équipes mobiles dotées d'au moins un psychologue se déplacent dans les différents pôles des hôpitaux (ex : équipe mobile de soins palliatifs, de liaison psychiatrique, etc.).

EDUCATION NATIONALE

MODALITÉS DE PRISE EN SOIN

- Dans le 1er degré
- Dans le 2nd degré
- Dans l'enseignement supérieur



ASSOCIATION GUYANAISE DES PSYCHOLOGUES

Nous sommes à l'écoute

Contactez nous :

Email : associationguyanepsycho@gmail.com

site internet : www.agp973.com

Facebook : AGP Guyane

Les élèves en difficulté sont généralement signalés par un enseignant ou orientés vers le **Psy EN** lors de réunions d'équipe. Il se peut alors que les parents soient directement contactés par le psychologue de l'Éducation nationale qui prend en charge l'école ou l'établissement (Psy E.N E.D.A ou E.D.O).

Dans le 1er degré (écoles maternelles et primaires)

- ◆ **Le psychologue de l'Éducation Nationale** « Education, Développement et Apprentissages » (**Psy E.N E.D.A**) intervient au sein des réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (R.A.S.E.D) et des écoles de sa circonscription. Il est possible, si besoin, de prendre rendez-vous avec le psychologue de secteur par l'intermédiaire de l'enseignant de l'enfant ou du directeur de l'établissement. Ses coordonnées sont souvent affichées dans l'établissement scolaire de l'enfant.

Dans le 2nd degré (Collèges et Lycées)

- ◆ **Le psychologue de l'Éducation Nationale** « Education, Développement et conseil en Orientation scolaire et professionnelle» (**Psy E.N E.D.O**) exerce dans les Centres d'Information et d'Orientation (C.I.O) et les établissements publics locaux d'enseignement (E.P.L.E) – qui relèvent du secteur du C.I.O. Il assure des entretiens conseils pour tous les publics reçus en C.I.O et en E.P.L.E. Il réalise des bilans d'orientation scolaire et professionnelle pour les jeunes concernés par certaines procédures d'orientation. Il pratique une évaluation psychométrique à la demande des équipes éducatives pour les dossiers de la Commission des Droits à l'Autonomie des Personnes Handicapées (C.D.A.P.H) et de la Commission Départementale d'Orientation vers les Enseignements Adaptés (C.D.O.E.A).

Dans l'enseignement supérieur (Lycées, Universités et grandes écoles)

- ◆ **Le psychologue de l'Éducation nationale, Psy E.N E.D.O**, intervient auprès des étudiants au sein des Services Universitaires d'Information et d'Orientation (S.U.I.O.) pour le conseil et l'aide à l'orientation et à l'insertion professionnelle. Il intervient également au sein du Service Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé (S.U.M.P.P.S) pour l'écoute et l'accompagnement psychologique des étudiants.
- ◆ **Tarifs**
Les coûts de prise en soin des élèves en difficulté ne sont pas supportés directement par les familles.

1er degré

Circonscription	Mail	Contact
Cayenne 1 - Saul	ce.9730155f@ac-guyane.fr	0594 271 926
Cayenne 2 - Roura	ce.9730456h@ac-guyane.fr	0594 271 913
Kourou 1 - Macouria - Montsinery	ce.9730459l@ac-guyane.fr	0594 271 979
Kourou 2 - Sinnamary - Iracoubo	ce.9730455g@ac-guyane.fr	0594 272 122
Maroni	ce.9730458k@ac-guyane.fr	0594 272 147
Matoury 1 - Ouanary - Régina - Saint-Georges-de-l'Oyapock	ce.9730457j@ac-guyane.fr	0594 271 985
Matoury 2 - Remire-Montjoly	ce.9730495a@ac-guyane.fr	0594 271 990
Saint-Laurent du Maroni 1	ce.9730494z@ac-guyane.fr	0594 279 540
Saint-Laurent du Maroni 2 - Apatou	ce.9730494z@ac-guyane.fr	0594 279 837
Saint-Laurent du Maroni 3 - Mana - Awala-Yalimapo	ce.9730460m@ac-guyane.fr	0594 279 827

2nd degré (Collèges et Lycées)

Structure	Mail	Adresse	Contact
C.I.O Cayenne	cio@ac-guyane.fr	Rocade de Zéphir à l'espace Katoury 97300 Cayenne	0594 272 134 0594 308 492 (fax)
C.I.O Kourou	cio.kourou@ac-guyane.fr	Lycée Gaston Monnervielle Rue dy Lycée BP 712 97310 Kourou	0594 329 329
C.I.O Saint-Laurent du Maroni	cio.saint-laurent@ac-guyane.fr	3 rue Albert Sarraut 97320 Saint-Laurent du Maroni	0594 279 830 0594 279 841 (fax)

Enseignement Supérieur (Lycées, Universités et grandes écoles)

Strcuture	Mail	Adresse	Contact
S.U.I.O	suio@univ-guyane.fr	Campus Troubiran bâtiment G (vie étudiante)	0594 272 134 0594 308 492 (fax)
S.U.M.P.P.S	sumpps@univ-guyane.fr	Campus Troubiran bâtiment G (vie étudiante) 97310 Kourou 97320 Saint-Laurent du Maroni	0594 295 075

ANNEXES



ASSOCIATION GUYANAISE DES PSYCHOLOGUES

Nous sommes à l'écoute

Contactez nous :

Email : associationguyanepsycho@gmail.com

site internet : www.agp973.com

Facebook : AGP Guyane

Code de déontologie des Psychologues

22 mars 1996

Ratifié par AEPU - ANOP - SFP en Assemblée plénière à Paris le 22 Juin 1996

Préambule

Le respect de la personne humaine dans sa dimension psychique est un droit inaliénable. Sa reconnaissance fonde l'action des psychologues. Le présent Code de Déontologie est destiné à servir de règle professionnelle aux hommes et aux femmes qui ont le titre de psychologue, quel que soit leur mode d'exercice et leur cadre professionnel, y compris leurs activités d'enseignement et de recherche. Sa finalité est avant tout de protéger le public et les psychologues contre les mésusages de la psychologie et contre l'usage de méthodes et techniques se réclamant abusivement de la psychologie. Les organisations professionnelles signataires du présent Code s'emploient à le faire connaître et respecter. Elles apportent, dans cette perspective, soutien et assistance à leurs membres. L'adhésion des psychologues à ces organisations implique leur engagement à respecter les dispositions du Code.

1- Principes généraux

La complexité des situations psychologiques s'oppose à la simple application systématique de règles pratiques. Le respect des règles du présent Code de Déontologie repose sur une réflexion éthique et une capacité de discernement, dans l'observance des grands principes suivants:

1/ Respect des droits de la personne

Le psychologue réfère son exercice aux principes édictés par la législation nationale, européenne et internationale sur le respect des droits fondamentaux des personnes, et spécialement de leur dignité, de leur liberté et de leur protection. Il n'intervient qu'avec le consentement libre et éclairé des personnes concernées. Réciproquement, toute personne doit pouvoir s'adresser directement et librement à un psychologue. Le psychologue préserve la vie privée des personnes en garantissant le respect du secret professionnel, y compris entre collègues. Il respecte le principe fondamental que nul n'est tenu de révéler quoi que ce soit sur lui-même.

2/ Compétence

Le psychologue tient ses compétences de connaissances théoriques régulièrement mises à jour, d'une formation continue et d'une formation à discerner son implication personnelle dans la compréhension d'autrui. Chaque psychologue est garant de ses qualifications particulières et définit ses limites propres, compte tenu de sa formation et de son expérience. Il refuse toute intervention lorsqu'il sait ne pas avoir les compétences requises.

3/ Responsabilité

Outre les responsabilités définies par la loi commune, le psychologue a une responsabilité professionnelle. Il s'attache à ce que ses interventions se conforment aux règles du présent Code. Dans le cadre de ses compétences professionnelles, le psychologue décide du choix et de l'application des méthodes et techniques psychologiques qu'il conçoit et met en œuvre. Il répond donc personnellement de ses choix et des conséquences directes de ses actions et avis professionnels.

4/ Probité

Le psychologue a un devoir de probité dans toutes ses relations professionnelles. Ce devoir fonde l'observance des règles déontologiques et son effort continu pour affiner ses interventions, préciser ses méthodes et définir ses buts.

5/ Qualité scientifique

Les modes d'intervention choisis par le psychologue doivent pouvoir faire l'objet d'une explicitation raisonnée de leurs fondements théoriques et de leur construction. Toute évaluation ou tout résultat doit pouvoir faire l'objet d'un débat contradictoire des professionnels entre eux.

6/ Respect du but assigné

Les dispositifs méthodologiques mis en place par le psychologue répondent aux motifs de ses interventions, et à eux seulement. Tout en construisant son intervention dans le respect du but assigné, le psychologue doit donc prendre en considération les utilisations possibles qui peuvent éventuellement en être faites par des tiers.

7/ Indépendance professionnelle

Le psychologue ne peut aliéner l'indépendance nécessaire à l'exercice de sa profession sous quelque forme que ce soit.

Clause de conscience

Dans toutes les circonstances où le psychologue estime ne pas pouvoir respecter ces principes, il est en droit de faire jouer la clause de conscience.

II - L'exercice professionnel

Chapitre 1 : Le titre de psychologue et la définition de la profession

Article 1

L'usage du titre de psychologue est défini par la loi n°85-772 du 25 juillet 1985 publiée au J.O. du 26 juillet 1985. Sont psychologues les personnes qui remplissent les conditions de qualification requises dans cette loi. Toute forme d'usurpation du titre est passible de poursuites.

Article 2

L'exercice professionnel de la psychologie requiert le titre et le statut de psychologue.

Article 3

La mission fondamentale du psychologue est de faire reconnaître et respecter la personne dans sa dimension psychique. Son activité porte sur la composante psychique des individus, considérés isolément ou collectivement.

Article 4

Le psychologue peut exercer différentes fonctions à titre libéral, salarié ou d'agent public. Il peut remplir différentes missions, qu'il distingue et fait distinguer, comme le conseil, l'enseignement de la psychologie, l'évaluation, l'expertise, la formation, la psychothérapie, la recherche, etc. Ces missions peuvent s'exercer dans divers secteurs professionnels.

Chapitre 2 : Les conditions de l'exercice de la profession

Article 5

Le psychologue exerce dans les domaines liés à sa qualification, laquelle s'apprécie notamment par sa formation universitaire fondamentale et appliquée de haut niveau en psychologie, par des formations spécifiques, par son expérience pratique et ses travaux de recherche. Il détermine l'indication et procède à la réalisation d'actes qui relèvent de sa compétence.

Article 6

Le psychologue fait respecter la spécificité de son exercice et son autonomie technique. Il respecte celles des autres professionnels.

Article 7

Le psychologue accepte les missions qu'il estime compatibles avec ses compétences, sa technique, ses fonctions, et qui ne contreviennent ni aux dispositions du présent Code, ni aux dispositions légales en vigueur.

Article 8

Le fait pour un psychologue d'être lié dans son exercice professionnel par un contrat ou un statut à toute entreprise privée ou tout organisme public, ne modifie pas ses devoirs professionnels, et en particulier ses obligations concernant le secret professionnel et l'indépendance du choix de ses méthodes et de ses décisions. Il fait état du Code de Déontologie dans l'établissement de ses contrats et s'y réfère dans ses liens professionnels.

Article 9

Avant toute intervention, le psychologue s'assure du consentement de ceux qui le consultent ou participent à une évaluation, une recherche ou une expertise. Il les informe des modalités, des objectifs et des limites de son intervention. Les avis du psychologue peuvent concerner des dossiers ou des situations qui lui sont rapportées. Mais son évaluation ne peut porter que sur des personnes ou des situations qu'il a pu examiner lui-même. Dans toutes les situations d'évaluation, quel que soit le demandeur, le psychologue rappelle aux personnes concernées leur droit à demander une contre-évaluation. Dans les situations de recherche, il les informe de leur droit à s'en retirer à tout moment. Dans les situations d'expertise judiciaire, le psychologue traite de façon équitable avec chacune des parties et sait que sa mission a pour but d'éclairer la justice sur la question qui lui est posée et non d'apporter des preuves.

Article 10

Le psychologue peut recevoir, à leur demande, des mineurs ou des majeurs protégés par la loi. Son intervention auprès d'eux tient compte de leur statut, de leur situation et des dispositions légales en vigueur. Lorsque la consultation pour des mineurs ou des majeurs protégés par la loi est demandée par un tiers, le psychologue requiert leur consentement éclairé, ainsi que celui des détenteurs de l'autorité parentale ou de la tutelle.

Article 11

Le psychologue n'utilise pas de sa position à des fins personnelles, de prosélytisme ou d'aliénation d'autrui. Il ne répond pas à la demande d'un tiers qui recherche un avantage illicite ou immoral, ou qui fait acte d'autorité abusive dans le recours à ses services. Le psychologue n'engage pas d'évaluation ou de traitement impliquant des personnes auxquelles il serait déjà personnellement lié.

Article 12

Le psychologue est seul responsable de ses conclusions. Il fait état des méthodes et outils sur lesquels il les fonde, et il les présente de façon adaptée à ses différents interlocuteurs, de manière à préserver le secret professionnel. Les intéressés ont le droit d'obtenir un compte-rendu compréhensible des évaluations les concernant, quels qu'en soient les destinataires. Lorsque ces conclusions sont présentées à des tiers, elles ne répondent qu'à la question posée et ne comportent les éléments d'ordre psychologique qui les fondent que si nécessaire.

Article 13

Le psychologue ne peut se prévaloir de sa fonction pour cautionner un acte illégal, et son titre ne le dispense pas des obligations de la loi commune. Conformément aux dispositions de la loi pénale en matière de non assistance à personne en danger, il lui est donc fait obligation de signaler aux autorités judiciaires chargées de l'application de la Loi toute situation qu'il sait mettre en danger l'intégrité des personnes.

Dans le cas particulier où ce sont des informations à caractère confidentiel qui lui indiquent des situations susceptibles de porter atteinte à l'intégrité psychique ou physique de la personne qui le consulte ou à celle d'un tiers, le psychologue évalue en conscience la conduite à tenir, en tenant compte des prescriptions légales en matière de secret professionnel et d'assistance à personne en danger. Le psychologue peut éclairer sa décision en prenant conseil auprès de collègues expérimentés.

Article 14

Les documents émanant d'un psychologue (attestation, bilan, certificat, courrier, rapport, etc.) portent son nom l'identification de sa fonction ainsi que ses coordonnées professionnelles, sa signature et la mention précise du destinataire. Le psychologue n'accepte pas que d'autres que lui-même, modifie, signe ou annule les documents relevant de son activité professionnelle. Il n'accepte pas que ses comptes rendus soient transmis sans son accord explicite, et il fait respecter la confidentialité de son courrier.

Article 15

Le psychologue dispose sur le lieu de son exercice professionnel d'une installation convenable, de locaux adéquats pour permettre le respect du secret professionnel, et de moyens techniques suffisants en rapport avec la nature de ses actes professionnels et des personnes qui le consultent.

Article 16

Dans le cas où le psychologue est empêché de poursuivre son intervention, il prend les mesures appropriées pour que la continuité de son action professionnelle soit assurée par un collègue avec l'accord des personnes concernées, et sous réserve que cette nouvelle intervention soit fondée et déontologiquement possible.

Chapitre 3 : Les modalités techniques de l'exercice professionnel

Article 17

La pratique du psychologue ne se réduit pas aux méthodes et aux techniques qu'il met en oeuvre. Elle est indissociable d'une appréciation critique et d'une mise en perspective théorique de ces techniques.

Article 18.

Les techniques utilisées par le psychologue pour l'évaluation, à des fins directes de diagnostic, d'orientation ou de sélection, doivent avoir été scientifiquement validées.

Article 19

Le psychologue est averti du caractère relatif de ses évaluations et interprétations. Il ne tire pas de conclusions réductrices ou définitives sur les aptitudes ou la personnalité des individus, notamment lorsque ces conclusions peuvent avoir une influence directe sur leur existence.

Article 20

Le psychologue connaît les dispositions légales et réglementaires issues de la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. En conséquence, il recueille, traite, classe, archive et conserve les informations et données afférentes à son activité selon les dispositions en vigueur. Lorsque ces données sont utilisées à des fins d'enseignement, de recherche, de publication ou de communication, elles sont impérativement traitées dans le respect absolu de l'anonymat, par la suppression de tout élément permettant l'identification directe ou indirecte des personnes concernées, ceci toujours en conformité avec les dispositions légales concernant les informations nominatives.

Chapitre 4 : Les devoirs du psychologue envers ses collègues

Article 21

Le psychologue soutient ses collègues dans l'exercice de leur profession et dans l'application et la défense du présent Code. Il répond favorablement à leurs demandes de conseil et les aide dans les situations difficiles, notamment en contribuant à la résolution des problèmes déontologiques.

Article 22

Le psychologue respecte les conceptions et les pratiques de ses collègues pour autant qu'elles ne contreviennent pas aux principes généraux du présent Code; ceci n'exclut pas la critique fondée.

Article 23

Le psychologue ne concurrence pas abusivement ses collègues et fait appel à eux s'il estime qu'ils sont plus à même que lui de répondre à une demande.

Article 24

Lorsque le psychologue remplit une mission d'audit ou d'expertise vis-à-vis de collègues ou d'institutions, il le fait dans le respect des exigences de sa déontologie.

Chapitre 5 : Le psychologue et la diffusion de la psychologie

Article 25

Le psychologue a une responsabilité dans la diffusion de la psychologie auprès du public et des médias. Il fait de la psychologie et de ses applications une présentation en accord avec les règles déontologiques de la profession. Il use de son droit de rectification pour contribuer au sérieux des informations communiquées au public.

Article 26

Le psychologue n'entre pas dans le détail des méthodes et techniques psychologiques qu'il présente au public, et il l'informe des dangers potentiels d'une utilisation incontrôlée de ces techniques.

III- La formation du psychologue

Chapitre 1 : Les principes de la formation

Article 27

L'enseignement de la psychologie à destination des futurs psychologues respecte les règles déontologiques du présent Code. En conséquence, les institutions de formation:

- diffusent le Code de Déontologie des Psychologues aux étudiants dès le début des études,
- s'assurent de l'existence de conditions permettant que se développe la réflexion sur les questions d'éthique liées aux différentes pratiques : enseignement et formation, pratique professionnelle, recherche.

Article 28

L'enseignement présente les différents champs d'étude de la psychologie, ainsi que la pluralité des cadres théoriques, des méthodes et des pratiques, dans un souci de mise en perspective et de confrontation critique. Il bannit nécessairement l'endoctrinement et le sectarisme.

Article 29

L'enseignement de la psychologie fait une place aux disciplines qui contribuent à la connaissance de l'homme et au respect de ses droits, afin de préparer les étudiants à aborder les questions liées à leur futur exercice dans le respect des connaissances disponibles et des valeurs éthiques.

Chapitre 2 : Conception de la formation

Article 30

Le psychologue enseignant la psychologie ne participe pas à des formations n'offrant pas de garanties sur le sérieux des finalités et des moyens. Les enseignements de psychologie destinés à la formation continue des psychologues ne peuvent concerner que des personnes ayant le titre de psychologue. Les enseignements de psychologie destinés à la formation de professionnels non psychologues observent les mêmes règles déontologiques que celles énoncées aux articles 27, 28 et 32 du présent Code.

Article 31

Le psychologue enseignant la psychologie veille à ce que ses pratiques, de même que les exigences universitaires (mémoires de recherche, stages professionnels, recrutement de sujets, etc.), soient compatibles avec la déontologie professionnelle. Il traite les informations concernant les étudiants, acquises à l'occasion des activités d'enseignement, de formation ou de stage, dans le respect des articles du Code concernant les personnes.

Article 32

Il est enseigné aux étudiants que les procédures psychologiques concernant l'évaluation des individus et des groupes requièrent la plus grande rigueur scientifique et éthique dans leur maniement (prudence, vérification) et leur utilisation (secret professionnel et devoir de réserve), et que les présentations de cas se font dans le respect de la liberté de consentir ou de refuser, de la dignité et du bien-être des personnes présentées.

Article 33

Les psychologues qui encadrent les stages, à l'Université et sur le terrain, veillent à ce que les stagiaires appliquent les dispositions du Code, notamment celles qui portent sur la confidentialité, le secret professionnel, le consentement éclairé. Ils s'opposent à ce que les stagiaires soient employés comme des professionnels non rémunérés. Ils ont pour mission de former professionnellement les étudiants, et non d'intervenir sur leur personnalité.

Article 34

Conformément aux dispositions légales, le psychologue enseignant la psychologie n'accepte aucune rémunération de la part d'une personne qui a droit à ses services au titre de sa fonction universitaire. Il n'exige pas des étudiants qu'ils suivent des formations extra-universitaires payantes ou non, pour l'obtention de leur diplôme. Il ne tient pas les étudiants pour des patients ou des clients. Il n'exige pas leur participation gratuite ou non, à ses autres activités, lorsqu'elles ne font pas explicitement partie du programme de formation dans lequel sont engagés les étudiants.

Article 35

La validation des connaissances acquises au cours de la formation initiale se fait selon des modalités officielles. Elle porte sur les disciplines enseignées à l'Université, sur les capacités critiques et d'auto-évaluation des candidats, et elle requiert la référence aux exigences éthiques et aux règles déontologiques des psychologues.

GLOSSAIRE

DES ACCRONYMES ET SIGLES

◆ ABC —

◆ DEFGHIJKLMNO P —

◆ RSTU —



ASSOCIATION GUYANAISE DES PSYCHOLOGUES

Nous sommes à l'écoute

Contactez nous :

Email : associationguyanepsycho@gmail.com

site internet : www.agp973.com

Facebook : AGP Guyane

A - C

A.A.V.I.P	Aide Aux Victimes d'Infractions Pénales
A.D.A.P.E.I	Association Départementale des Amis et Parents d'Enfants Handicapés
A.E.H/A.A.H	Allocation Adulte Handicapé
A.E.M.O	Aide Educative en Milieu Ouvert
A.F.P.A	Association pour la Formation Professionnelle des Adultes en Guyane
A.G.M.N	Association Guyanaise contre les Maladies NeuroMusculaires
A.P.A.D.A.G	Association des Parents et Amis des Déficiants Auditifs de Guyane
A.P.A.J.H	Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés
A.R.S	Agence Régionale de Santé
A.S.E	Aide Sociale à l'Enfance
C.A.M.S.P	Centre d'Action Médico-Sociale Précoce
C.A.R.R.U.D	Centre d'Accueil et d'Accompagnement à la Réduction des risques des usagers de drogues
C.A.T.T.P	Centre d'Accueil Thérapeutique à Temps Partiel
C.D.R.M	Centre de Ressources Multihandicaps
C.E.R	Centre d'Education Renforcée
C.H.C	Centre Hospitalier de Cayenne
C.H.K	Centre Hospitalier de Kourou
C.H.O.G	Centre Hospitalier de l'Ouest Guyanais
C.H.R.S	Centre d'Hébergement et de réinsertion Sociale
C.I.D.F.F	Centre d'Information sur les droits des Femmes et des Familles
C.I.O	Centre d'Informations et d'Orientation
C.M.E	Centre Médico-Educatif
C.M.P	Centre Médico Psychologique
C.M.P.I	Centre Médico-Psychologique Infanto-juvénile
C.M.P.P	Centre Médico-Psycho-Pédagogique
C.O.Psy	Conseiller d'orientation Psychologue
C.R.A	Centre de Ressources Autisme
C.R.I.A.V.S	Centre de Ressources auprès d'Intervenants chez les Auteurs de Violences Sexuelles
C.R.R.I.A.V	Centre Régional de Ressources pour les Intervenants et les Auteurs de Violences Sexuelles
C.S.A.P.A	Centre de Soins et d'Accompagnement de Prévention en Addictologie
C.S.M.I	Centre de Santé Mentale Infanto-Juvenile
C.U.M.P	Cellule d'Urgence Médico-Psychologique

D - P

D.I	Déficient Intellectuel
D.M	Déficient Moteur
E.N	Education Nationale



E.P.H.A.D	Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes
E.S.A.T	Etablissement et Service d'Aide par le Travail
G.I.P-F.C.I.P	Dispositif de Formation et d'Accompagnement vers l'Insertion Professionnelle des Personnels en contrats aidés de l'Académie de Guyane
G.S	Groupe Scolaire
H.A.D	Hospitalisation à Domicile
I.E.M	Institut d'Education Motrice
I.M.E	Institut Médico-Educatif
I.M.E.D	Institut Médico-Educatif Départemental
I.T.E.P	Institut Thérapeutique Educatif et Psychologique
M.A.S	Maison d'Accueil Spécialisée
M.D.A	Maison Des Adolescents
M.D.P.H	Maison Départementale des Personnes Handicapées
M.E.C.S	Maison d'Enfants à Caractère Social
P.C.PE	Pole de Compétences et de Prestations Externalisées
P.J.J	Protection Judiciaire de la Jeunesse
R - U	
R.D.S	Relais Drogue Solidarité
S.A.M.S.A.H	Service d'Accompagnement médico-social pour Adultes Handicapés
S.A.P.A.D	Service d'Aide Pédagogique pour les enfants malades ou Accidentés à Domicile
S.A.M.E.S	Service d'Accompagnement des Mineurs Enceintes Scolarisées
S.A.U	Service d'Accueil d'Urgence
S.A.V.S	Service d'Accompagnement à la Vie Sociale
S.E.A	Prise en charge de Personnes avec Trouble du Spectre Autistique
S.E.S.S.A.D	Service d'Education et de Soins Spécialisés à Domicile
S.E.S.A.M	Service d'Education et de Soutien aux personnes Aveugles et Malvoyantes
S.S.P.O-C.S.P.O	Cellule de Soutien psychologique Opérationnel pour le Personnel de Police Nationale
S.S.S.M	Service de Santé et de Secours Médical
S.T.K.O.G	Santé au Travail de Kourou et de l'Ouest Guyanais
S.T.S.P-B.P.P	Cellule d'Aide Aux Victimes
T.C.C	Troubles de la Conduite et du comportement
T.C.C	Thérapie Cognitive-Comportementale
T.E.D	Troubles Envahissants du Développement
U.D.A.F	Union Départementale des Associations Familiales
U.E.M.O	Unité Educative en Milieu Ouvert
U.F.P.I	Unité Fonctionnelle de Psychiatrie Intracarcérale

REMERCIEMENTS

Je remercie vivement les collaborateurs investis et impliqués qui ont contribué avec beaucoup d'inspiration à l'élaboration de cet ouvrage :

Les membres du comité de réédition de l'Annuaire de la Santé Mentale en Guyane :

Mme Orlane BOURGADE (Psychologue du travail - A.G.P)

Mme Frédérique GROENE (Psychologue clinicienne - A.G.P)

Mme Samantha MACKAMPA (Psychologue E.N - A.G.P)

Les membres du comité de relecture :

Mme Sophie JANVIER (Psychologue clinicienne - A.G.P)

Mme Nadine GRAND BOIS (Psychologue clinicienne - A.G.P)

Mme Aminatha O'REILLY (Directrice M.D.P.H)

Mme Johanna PAVIE (Coordinatrice C.I.S.M - C.A.C.L).

Mme Barbara GONTIER (Chargée de Mission en Education et Promotion de la Santé – G.P.S)

L'infographiste :

M. K, Jacques-Philippe SAFEL

Photos :

Mme Joyce DECHAMP

En espérant par ce travail, contribuer à l'essor de la psychologie et à l'efficacité de la prise en soin en Guyane.

Madame Joyce DECHAMP
Présidente A.G.P
Mandat 2017-2020

**Où se procurer l'Annuaire de Prise en Soins Psychologiques
en Guyane**

A.G.P :

Mail : associationguyanepsycho@gmail.com

Guyane Promo santé :

4, rue Félix Eboué 97300 Cayenne
Tél : 0594.30.13.64 Fax : 0594.35.84.80
Mail : contact@gps.gf

M.D.P.H :

Galaxies, 7 rue des Balisiers 97300 Cayenne
Tél : 0594.39.16.80
Mail : mdph-guyane@mdph973.gf

Forme numérique à télécharger sur les plateformes de :

- l'AGP www.AGP973.com
- GPS www.gps.gf

Aidez-nous à améliorer l'ouvrage

Vous souhaitez figurer dans l'Annuaire de la santé mentale en
Guyane ? Vous avez des remarques, questions ou autres sugges-
tions concernant le contenu ou la forme de l'annuaire ?

Contactez-nous :

associationguyanepsycho@gmail.com



ASSOCIATION GUYANAISE DES PSYCHOLOGUES